RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Arrêté du 22 janvier 1982
approuvant l'inscription à l'inventaire
des bâtiments nos 1, 2, 3, 6
parcelle no 2181
sis sur la commune de Lancy

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Vu la proposition d'inscription à l'inventaire des bâtiments nos 1, 2, 3, 6, sis sur la parcelle no 2181, feuille no 1 du cadastre de la commune de Lancy, inscrits au registre foncier au nom de la Fondation des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation;

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 21 décembre 1979;

vu les observations favorables du 13 février 1980;

vu le préavis de la commune du 23 octobre 1981;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 30 novembre 1981;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le réglement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

ARRETE :

Article 1

Les bâtiments no 1, 2, 3, 6,au sens des considérants, sont inscrits à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

le Conseiller d'Etat
chargé du département des travaux publics:

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément au code de procédure administrative, dans les 30 jours.

7.392

1 A

COMMUNE DE VERNIER

Le Rhône fleuve

Pont Butin

Pont — Butin

Route du Pont Butin (Route cantonale n°38)

Section Plainpalais

COMMUNE DE LANCY

Feuille 10

COMMUNE D'ONEX

Feuille 2

Feuille 3

Vû par le Chancelier d'Etat le 22 JUIN 1945
selon décision du Conseil d'Etat du même jour.
Le Chancelier :

Dressé en 1936 par :

COMMUNE DE LANCY

Plan cadastral 1

1938

Echelle 1:1000

Reproduction interdite

2 0 AOUT 1979

1 A